

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2021

## CONVOCACTION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Régional d'Équitation Occitanie se tiendra le :

**22 juin 2021 à 14h30**  
Domaine de Gaujac  
11200 LEZIGNAN CORBIERES

Les membres actifs au 31 août 2020 du Comité Régional d'Équitation Occitanie et à jour de leur cotisation 2021 au 27 avril 2021, pourront voter **par internet du 25 mai 2021 à 12h00 au 22 juin 2021 à 12h00 et sur place le jour de l'Assemblée générale selon le contexte sanitaire.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article 6.B du RI CRE).

### ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Élection du Président du CRE,

Point n° 2 – Élection du Comité directeur.

Le jour de l'Assemblée générale, et en fonction du contexte sanitaire, **les membres actifs pourront voter sur place par internet jusqu'à 12h00.** En fonction des mesures restrictives liées à la crise sanitaire, l'accueil de participants pourra être limité.

Le CRE Occitanie proposera une retransmission vidéo en direct à ses adhérents dont les modalités d'accès seront indiquées sur le site internet du CRE.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont consultables sur le site [www.equitation-occitanie.fr](http://www.equitation-occitanie.fr) dans la rubrique « Comité > AGE 2021 ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra du 23 juin 2021 à 12h00 jusqu'au **29 juin 2021 à 12h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le 29 juin 2021 à **14h30** à l'adresse suivante : Domaine de Gaujac - 11200 Lézignan Corbières.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.



Jacob Legros  
Président du CRE Occitanie